RAPPORT ANNUEL
2008 - 2009

ACUPUNCTEURS / ADMINISTRATEURS AGRÉÉS / AGRONOMES / **ARCHITECTES** / ARPENTEURS-GÉOMÈTRES /**AUDIOLOGISTES** / AUDIOPROTHÉSISTES / **AVOCATS** / CHIMISTES / **CHIROPRATICIENS** / COMPTABLES AGRÉÉS / **COMPTABLES EN MANAGEMENT ACCRÉDITÉS** / COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS / **CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉS** / CONSEILLERS EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS / CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION / DENTISTES / **DENTUROLOGISTES** / DIÉTÉTISTES / **ERGOTHÉRAPEUTES** / ÉVALUATEURS AGRÉÉS / **GÉOLOGUES** / HUISSIERS DE JUSTICE / **HYGIÉNISTES DENTAIRES** / INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS / **INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES** / INGÉNIEURS / INGÉNIEURS FORESTIERS / INHALOTHÉRAPEUTES / **INTERPRÈTES AGRÉÉS** / MÉDECINS / **MÉDECINS VÉTÉRINAIRES** / NOTAIRES / **OPTICIENS D'ORDONNANCES** / OPTOMÉTRISTES / **ORTHOPHONISTES** / PHARMACIENS / PHYSIOTHÉRAPEUTES / **PODIATRES** / PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES / **PSYCHOLOGUES** / SAGES-FEMMES / **TECHNICIENNES ET TECHNICIENS DENTAIRES** / TECHNOLOGISTES MÉDICAUX / **TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE** / TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS / **TERMINOLOGUES AGRÉÉS** / THÉRAPEUTES CONJUGAUX ET FAMILIAUX / **THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE** / TRADUCTEURS AGRÉÉS / **TRAVAILLEURS SOCIAUX** / URBANISTES

Conseil interprofessionnel du Québec

LE *CODE DES PROFESSIONS* À 35 ANS (1974-2009)

« En ce 35e anniversaire de l'entrée en vigueur du *Code des professions*, les ordres professionnels, réunis au sein du Conseil interprofessionnel du Québec, réitèrent unanimement à la population leur engagement à assurer la compétence et l'intégrité des 326 000 professionnels qu'ils regroupent et à contribuer, au meilleur de leurs capacités, au progrès de la société québécoise. »

Résolution de l'assemblée des membres du CIQ, 8 février 2009

TABLE DES MATIÈRES

MISSION DE L'ORGANISME 5

REPRÉSENTANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS AU CIQ 6

COMITÉ ADMINISTRATIF 7

RAPPORT DU PRÉSIDENT 8

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL 10

DOSSIERS ET INTERVENTIONS 13

COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL 19

FORUMS 24

PRIX ET MÉRITE DU CIQ 29

PERSONNEL DU CIQ 31

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AUX MEMBRES 32

Conseil interprofessionnel du Québec

Monsieur Yvon Vallières

PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Kathleen Weil, avocate

Maître Kathleen Weil, avocate

MINISTRE DE LA JUSTICE, PROCUREUR GÉNÉRAL, NOTAIRE GÉNÉRAL, MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES LOIS PROFESSIONNELLES
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009, conformément à l'article 22 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26).

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président,
Richard Gagnon, F. Adm.A.

MISSION DE L'ORGANISME

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est le regroupement des ordres professionnels québécois. Il est créé par le *Code des professions* qui lui octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité publique.

COMME REGROUPEMENT DES ORDRES PROFESSIONNELS, LE CIQ :

- intervient comme lieu de mobilisation et voix collective des ordres professionnels sur des dossiers d'intérêt commun;
- agit comme unité de services aux ordres professionnels, selon les mandats et budgets adoptés;
- procure des occasions d'échange et de concertation entre les membres;
- agit comme référence auprès des publics concernés.

COMME ORGANISME CONSEIL AUPRÈS DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE, LE CIQ EST CONSULTÉ NOTAMMENT SUR :

- les orientations générales et particulières du système professionnel;
- les projets de loi ou de règlement touchant le système;
- la nomination de certains dirigeants et membres de l'Office des professions;
- la nomination des administrateurs, représentants du public au sein des ordres;
- la contribution au financement de l'Office des professions;
- les prévisions budgétaires de l'Office des professions;
- la constitution d'un nouvel Ordre ou l'intégration à un Ordre existant.

Enfin, le Conseil contribue à des débats sur des dossiers importants pour la société québécoise, dans une perspective large de l'intérêt public.

REPRÉSENTANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS

	PRÉSIDENCE DE L'ORDRE AU 31 MARS 2009	DÉLÉGUÉ(E)	DÉLÉGUÉ(E) SUBSTITUT
Acupuncteurs	RAYMOND BOURRET	Michel Perrier	Gilles Poulin
Administrateurs agréés	ÉRIC F. GOSSELIN	Cécile Rousseau	Guy Vachon
Agronomes	CONRAD BERNIER	Éric Lavoie	Claudine Lussier
Architectes	ANDRÉ BOURASSA	Raymond Poirier	
Arpenteurs-géomètres	JACQUES PATENAUDE	Jean Paquin	Luc St-Pierre
Audioprothésistes	GUY SAVARD	Francis Pelletier	
Avocats	GÉRALD R. TREMBLAY	Jacques Houle	Marc Sauvé
Chimistes	GUY COLLIN	Yvan Ouellet	
Chiropraticiens	ANDRÉ-MARIE GONTHIER	Georges Lepage	Marie-Sylvie LeBlanc
Comptables agréés	JEAN-PIERRE ALLAIRE	Daniel McMahon	Christine Montpetit
Comptables généraux accrédités	DANIELLE HÉBERT	Danielle Blanchard	Denis Riendeau
Comptables en management accrédités	CLAUDE PAUL-HUS	François Renauld	
Conseillers et conseillères d'orientation - psychoéducateurs et psychoéducatrices	MARCEL RENOU	Laurent Matte	Renée Verville
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	ALAIN DESGAGNÉ	Florent Francoeur	
Dentistes	DIANE LEGAULT	Yves Ayotte	Paul Morin
Denturologistes	SUZANE FISET	Guy Dugré	
Diététistes	MICHEL SANSCARTIER	Catherine Crowe	
Ergothérapeutes	FRANÇOISE ROLLIN	Johanne Mathon	Christiane Morin
Évaluateurs agréés	PIERRE POTVIN	Louise Savoie	
Géologues	ISABELLE CADIEUX	André Lior	
Huissiers de justice	LOUIS-RAYMOND MARANDA	André Bizier	Daniel Jean
Hygiénistes dentaires	JOHANNE CÔTÉ	Marcel Langlois	
Infirmières et infirmiers	GYSLAINE DESROSIERS	Carole Mercier	Madeleine Lauzier
Infirmières et infirmiers auxiliaires	RÉGIS PARADIS	Lise Thériem	
Ingénieurs	ZAKI GHAVITIAN	André Rainville	Maud Cohen
Ingénieurs forestiers	PIERRE LABRECQUE	Suzanne Barail	
Inhalothérapeutes	CÉLINE BEAULIEU	Josée Prud'Homme	
Médecins	YVES LAMONTAGNE	Yves Robert	
Médecins vétérinaires	JOËL BERGERON	Yves Gosselin	Alain Laperle
Notaires	DENIS MARSOLAIS	Maurice Piotte	Michel Yarmette
Opticiens d'ordonnances	LINDA SAMSON		
Optométristes	LISE-ANNE CHASSÉ	Louise Marnes	
Orthophonistes et audiologistes	MARIE-PIERRE CAOUETTE	Sophie Waridel	Claude-Anne Turmel
Pharmaciens	CLAUDE GAGNON	Marion Lambert	
Physiothérapeutes	LUCIE FORGET	Louise Bleau	Gaétan Coulombe
Podiatres	SERGE GAUDREAU		
Psychologues	ROSE-MARIE CHAREST	Stéphane Beaulieu	
Sages-femmes	DOMINIQUE PORRET	Marie-Ève St-Laurent	
Techniciennes et techniciens dentaires	RAYMOND HACHÉ	Hélène Filion	
Technologistes médicaux	NATHALIE RODRIGUE	M. Debbie Provencher et Bruno Houde (À compter du 13 février 2009)	
Technologues professionnels	ALAIN BERNIER	Richard Legendre	
Technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie	RICHARD LESSARD	Alain Cromp	
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	ANNE-MARIE DE VOS	Johanne Boucher	Suzanne Mondoux
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	CLAUDE LEBLOND	Ghislaine Brosseau	Guylaine Ouimette
Urbanistes	ROBERT CHICOINE	Danielle Pilette	Claude Beaulac

COMITÉ ADMINISTRATIF

Le comité administratif du Conseil interprofessionnel du Québec est composé de sept personnes élues par l'assemblée des membres, soit le président du Conseil, le vice-président, le trésorier, le secrétaire et trois administrateurs. Le directeur général du Conseil participe aux réunions sans droit de vote.

Le comité administratif a tenu huit réunions régulières et trois rencontres spéciales.

En plus de disposer des affaires courantes de l'organisme, il a également entrepris des travaux en vue de doter les administrateurs de règles de conduite, qui viendront compléter les dispositions des *Règlements généraux* du Conseil au chapitre du fonctionnement du comité administratif.

LES MEMBRES ÉLUS DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2008-2009 :

RICHARD GAGNON,
Fellow administrateur agréé,
président

JOHANNE CÔTÉ,
Ordre des hygiénistes dentaires du Québec,
vice-présidente

ALAIN BERNIER,
Ordre des technologues professionnels du Québec, trésorier

CLAUDE LEBLOND,
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, secrétaire

ZAKI GHAVITIAN,
Ordre des ingénieurs du Québec,
administrateur

DANIEL MCMAHON,
Ordre des comptables agréés du Québec,
administrateur

FRANÇOISE ROLLIN,
Ordre des ergothérapeutes du Québec,
administratrice

Sophie d'Ayron

Sur la première rangée: Françoise Rollin, Richard Gagnon, Johanne Côté et Zaki Ghavitian.
Sur la deuxième rangée : Daniel McMahon, Claude Leblond et Alain Bernier.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Ce bilan de l'exercice 2008-2009 correspond à la première année de mon mandat à la présidence du CIQ. Si cette année donne déjà la pleine mesure des défis à relever, elle est aussi porteuse de réalisations dont le CIQ et ses membres peuvent être fiers.

MOBILITÉ

Le principal dossier de l'année a été celui de la mobilité professionnelle. Il a donné lieu à des moments forts, comme par exemple la signature de l'entente entre la France et le Québec en matière de qualification professionnelle, le 17 octobre dernier à l'Assemblée nationale.

La présence active du Conseil dans ce dossier paraît à prime abord être un effet de conjoncture. Mais il y a plus. La réponse du CIQ et de ses membres est aussi à la mesure de l'objectif principal apparaissant dans le Plan stratégique 2006-2011 du Conseil. En effet, celui-ci est nourri par une vision, la *Vision 2015* du système professionnel, qui souhaite faire du système professionnel un acteur important, notamment dans la solution des problèmes de main-d'œuvre qui touche entre autres l'accessibilité à des services professionnels de qualité.

Sophie d'Ayton

Richard Gagnon, F. Adm.A., président du Conseil interprofessionnel du Québec

La mobilité a des conséquences considérables sur les ordres professionnels. Elle confirme l'importance pour ceux-ci de participer aux grands mouvements de globalisation. Du même coup, elle les enjoint à trouver l'équilibre entre l'ouverture nécessaire et la sauvegarde des acquis de la société québécoise en matière de protection du public.

Par leur engagement, les ordres ont démontré au cours de la dernière année tout l'intérêt d'être partie prenante aux discussions sur la mobilité, dans un contexte où la volonté gouvernementale s'exprime avec force et où les autorités politiques se réservent le dernier mot en la matière.

Un des effets positifs de leur implication dans ce dossier, a été l'approfondissement de nos relations avec plusieurs partenaires. Je pense ici aux intervenants du monde du travail et du monde de l'éducation, particulièrement les universités qui sont des partenaires essentiels dans la formation d'appoint des personnes formées hors du Québec.

Le système professionnel québécois suscite beaucoup de fierté, car il comporte des caractéristiques uniques qui permettent l'encadrement efficace de centaines de milliers d'actes professionnels chaque année. Nous devons nous assurer que dans le cadre de ce grand mouvement de mondialisation et de globalisation, nous sommes en mesure, avec tous nos partenaires, de protéger et d'exporter le meilleur de notre modèle professionnel tout autant que de s'inspirer de ce qui se fait de mieux ailleurs.

LE *CODE DES PROFESSIONS* MODERNISÉ

L'année a aussi été marquée par la modernisation de la loi-cadre du système professionnel, le *Code des professions*. Des projets de loi importants ont été présentés par le gouvernement et commentés par le Conseil : le Projet de loi nº 3 sur la mise en œuvre de l'Entente France-Québec; le Projet de loi nº 21 dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines; le Projet de loi nº 46 qui modifie le Code sur diverses questions. Par ailleurs, les ordres sont engagés depuis quelques mois dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions issues du Projet de loi nº 75 adopté l'année dernière en vue de moderniser différentes facettes du système professionnel. Les autorités ont donné suite à plusieurs de nos commentaires et recommandations, confirmant ainsi notre apport constructif aux débats et aux dossiers qui nous concernent.

LE *CODE DES PROFESSIONS* A TRENTE-CINQ ANS

Lors de l'assemblée des membres du Conseil interprofessionnel tenue le 6 février 2009, les représentants des ordres ont souligné le 35e anniversaire de l'entrée en vigueur du *Code des professions* (le 1er février 1974) par l'adoption, à l'unanimité, de la résolution suivante :

> *« En ce 35e anniversaire de l'entrée en vigueur du Code des professions, les ordres professionnels, réunis au sein du Conseil interprofessionnel du Québec, réitèrent unanimement à la population leur engagement à assurer la compétence et l'intégrité des 326 000 professionnels qu'ils regroupent et à contribuer, au meilleur de leurs capacités, au progrès de la société québécoise. »*

De plus, un programme d'activité visant à souligner ce 35e anniversaire se déroulera tout au long de l'année en cours.

PLAN DE COMMUNICATION

Au cours des derniers mois, le Conseil s'est doté d'un premier et ambitieux plan de communication. Un plan mobilisateur qui repose sur une dizaine d'actions qui seront menées avec la collaboration des ordres et de l'Office des professions. Un plan innovateur, qui culminera avec la tenue de la première *Semaine des professionnels* du 11 au 17 octobre prochain.

FORUMS ET COMITÉS

Signe d'une vie associative saine, j'ai également été impressionné par le volume d'activités menées par le Conseil et les travaux de grande qualité produits par nos différents comités et forums, auxquels participent massivement les ordres.

L'assemblée des membres a notamment mis en place un groupe de réflexion sur la prévention et la gestion des différends qui peuvent survenir entre les ordres professionnels. J'attache une grande importance à ce dossier, en raison des impacts anticipés sur notre unité d'action.

LA PROCHAINE ANNÉE

La prochaine année sera celle de la mise en œuvre de l'Entente France-Québec et celle de la mise en œuvre des nouvelles dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur instaurant la mobilité pancanadienne. L'année sera également marquée par le démarrage des négociations canado-européennes en vue d'un accord de libre-échange, qui comprendra un chapitre sur la mobilité de la main-d'œuvre.

Nous surveillerons de près la révision annoncée de la *Loi sur le lobbyisme*, car nous considérons que les ordres professionnels doivent être exclus de l'application de cette loi en ce qui a trait à leurs activités qui relèvent de la protection du public. Nous avons déjà exprimé le caractère déraisonnable de plusieurs dispositions de cette loi concernant les ordres professionnels. Nous saisirons toutes les tribunes qui s'offriront à nous pour bien faire comprendre notre inconfort face à ces dispositions.

Enfin, la modernisation du *Code des professions* se poursuivra, cette fois probablement en ce qui a trait à d'autres secteurs d'activités. Le Conseil interprofessionnel sera présent dans chacun de ces dossiers. Il s'agira d'autant d'occasions d'affirmer la pertinence du système professionnel et sa contribution à la société.

Je termine en félicitant mes trois collègues du comité exécutif qui ont été élus par acclamation, pour un mandat de deux ans lors de l'assemblée générale annuelle du 29 mai : Johanne Côté, vice-présidente du Conseil, présidente de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec; Alain Bernier, trésorier, président de l'Ordre des technologues professionnels du Québec; et Claude Leblond, secrétaire, président de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec.

Je veux aussi remercier le directeur général, M. Jean-François Thuot, pour son dévouement, ainsi que ses collaboratrices. Cette équipe de quelques personnes réalise un travail colossal.

Enfin, je veux également souligner la saine et fructueuse collaboration qui s'est instaurée avec l'Office des professions du Québec et son président Me Jean-Paul Dutrisac.

Je remercie également tous les autres collaborateurs au sein de l'Office des professions qui, quotidiennement, travaillent de pair avec les ordres professionnels pour que le système professionnel québécois continue d'être à la hauteur des attentes de la population.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'exercice 2008-2009 est le troisième de notre Plan stratégique 2006-2011. Comme le rappelle le Président du CIQ dans son rapport, nos actions sont nourries par la *Vision 2015* du système professionnel visant à faire de celui-ci un système plus affirmé, plus cohésif, mieux intégré et plus efficace.

UNE INTENSE VIE ASSOCIATIVE

Une vie associative remarquablement dynamique caractérise le CIQ depuis quelques années. L'exercice 2008-09 n'est pas en reste, comme l'illustre le tableau suivant qui révèle l'augmentation importante du nombre de réunions statutaires ou en lien avec les dossiers, qu'il s'agisse d'assemblées, de comités statutaires, de comités *ad hoc* ou de groupes de travail.

	2005-06	2008-09
Total	59	78

Cette augmentation du niveau d'activités est bien le signal que les ordres professionnels se sont approprié, comme il se doit, les instances de cette organisation qui est la leur et dans laquelle ils trouvent une voix collective.

ORIENTATIONS DE COMMUNICATION

Dans cet esprit, une nouvelle étape s'est amorcée en décembre 2008 avec l'adoption des orientations de communication 2009-2011. Un plan de communication complète ces orientations. Il s'agit du premier plan de communication de notre histoire.

Le Conseil misera sur le 35e anniversaire de l'entrée en vigueur du *Code des professions* afin de promouvoir une image publique du système professionnel qui en reconnaisse davantage la contribution sociale et économique. Car les professionnels, les ordres professionnels et le système professionnel veulent relever les défis actuels du Québec et participer de la sorte au mieux-être de sa population.

La Semaine des professionnels

À cet égard, les actions annoncées dans le plan convergeront vers un événement unique, la *Semaine des professionnels*, dont la première édition se déroulera du 11 au 17 octobre 2009.

La *Semaine des professionnels* aura pour slogan UN PRO, C'EST UN PRO. Cet énoncé a cette force d'aller droit au but. Bref, clair et percutant, il se fonde sur une expression familière évocatrice et nous ramène à l'essence même du système professionnel, soit le professionnel en tant qu'individu. En plus de servir aux actions de communication du CIQ, le concept a été développé afin que chaque ordre professionnel puisse se l'approprier à la mesure de ses besoins et de sa spécificité.

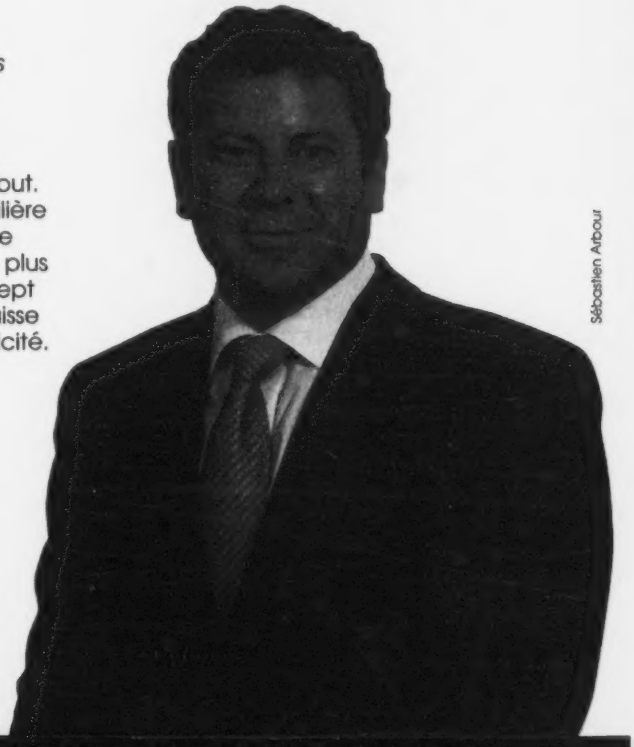

Sébastien Arbour

Jean-François Thuot, Adm. A., directeur général du Conseil interprofessionnel du Québec.

SERVICES AUX MEMBRES

Depuis presque dix ans maintenant, la fonction d'« observatoire du monde professionnel » du CIQ permet la vigie des tendances et des événements susceptibles d'affecter les ordres. Le résultat périodique de cette vigie est apparent dans le traitement des dossiers d'analyse et d'intervention.

Le Conseil a entrepris une série de nouvelles activités d'échanges et d'activités de formation, principalement par l'entremise de ses six forums (directions générales, syndics, inspection professionnelle, formation, secrétaires de conseil de discipline, communications). Le dynamisme des forums ressort bien des données suivantes :

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
Activités des forums	21	12	13	36
Autres activités	12	6	9	9
Total	34	18	22	45

En particulier, deux forums, le Forum des syndics et le Forum de l'inspection professionnelle, auront innové en développant une formation inédite sur les relations interculturelles en contexte d'enquête disciplinaire et d'inspection professionnelle. Cette formation découle de nos actions en vue de faciliter l'intégration des personnes immigrantes aux ordres professionnels. Elle a été rendue possible grâce à la contribution financière du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, un partenaire de longue date des actions du Conseil dans ce dossier important.

COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES

Les actions du CIQ visent entre autres l'intégration du système professionnel avec ses partenaires potentiels dans l'accomplissement de tous les aspects de la mission des ordres. C'est pourquoi l'intervention dans divers dossiers s'accompagne d'efforts ciblés en vue de renforcer les liens avec divers partenaires. Ainsi, l'implication des ordres dans le dossier de la mobilité professionnelle a donné l'occasion d'un rapprochement avec les organismes du monde du travail et ceux du monde de l'éducation.

Les données suivantes illustrent le résultat de ces efforts :

	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
Nombre d'organismes au sein desquels le CIQ est représenté	9	9	10	12	14

Les relations avec nos partenaires se font évidemment en conjonction avec nos principaux dossiers d'intervention. Le tableau ci-dessous permet d'établir les liens les plus importants :

	2008-2009
Réglementation professionnelle	Réseau canadien des associations nationales d'organismes de réglementation (RCANOR) *Council on licensure, enforcement and regulation* (CLEAR)
Mobilité professionnelle (en lien avec la *Stratégie sur la mobilité de la main-d'œuvre* du gouvernement du Québec)	Comité sur l'accélération de la reconnaissance des compétences et du droit de pratique (Office des professions) Comité consultatif sur la mobilité de la main-d'œuvre (Office des professions)
Formation des professionnels	Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT) Comité sur la formation universitaire des professionnels (CIQ-OPQ-CRÉPUQ) Table de concertation sur la formation collégiale des professionnels (CIQ-Fédération des cégeps) Comité de suivi – Projet d'un modèle de compétences génériques (Office des personnes handicapées du Québec)
Immigration et reconnaissance des qualifications professionnelles	Comité multipartite sur l'accès aux professions réglementées (MICC) Table interministérielle sur la reconnaissance des acquis (MELS et MESS -- Politique gouvernementale de formation continue) Association canadienne pour la reconnaissance des acquis (CAPLA)

La direction générale du Conseil s'oriente maintenant vers le dernier segment de la planification de l'organisme. En effet, les exercices 2009-2010 et 2010-2011 seront les deux derniers du Plan stratégique amorcé en 2006. Nous allons consolider les réalisations actuelles. Mais déjà, notre regard est projeté vers demain et l'ouverture de nouveaux chantiers.

DOSSIERS ET INTERVENTIONS

MODERNISATION DU *CODE DES PROFESSIONS*

Projet de loi n° 3 *Loi permettant la mise en œuvre de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles ainsi que d'autres ententes du même type*

Le 11 mars 2009, le Projet de loi n° 3 permettant la mise en œuvre de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles est présenté à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi vise à donner effet à l'entente signée le 17 octobre 2008 par le Premier ministre du Québec et le Président de la République française. Les membres du Conseil interprofessionnel du Québec, réunis en assemblée le 27 mars 2009, se sont déclarés unanimement favorables à l'adoption du projet de loi n° 3.

Le projet de loi a été adopté par les parlementaires le 10 juin 2009.

Notons que ce projet de loi reprend, avec des modifications, un précédent projet de loi sur le même sujet, mort au feuilleton parlementaire en novembre 2008 par suite du déclenchement d'élections générales. Ce projet de loi initial, le Projet de loi n° 105, avait été commenté par le Conseil et des ordres professionnels. Ils y demandaient que les ordres puissent utiliser, dans le cadre de l'Entente France-Québec, l'ensemble des nouvelles formes de permis autorisés par le *Code des professions* depuis 2006, incluant le permis spécial (aussi appelé *permis restrictif permanent*).

Toutefois, les discussions menées avec les autorités gouvernementales ont indiqué que l'option du permis spécial n'est pas envisageable dans le cadre de l'entente, étant donné les modalités convenues avec la partie française conformément aux exigences de la Directive européenne sur la reconnaissance des qualifications professionnelles. Le Projet de loi n° 3 prévoit toutefois la délivrance d'un permis restrictif temporaire dans le cadre de l'entente. Le Conseil s'est déclaré favorable à cette disposition, absente du défunt projet de loi n° 105.

Projet de loi n° 21 *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*

Le 24 avril 2009, la Ministre responsable de l'application des lois professionnelles présentait à l'Assemblée nationale du Québec le Projet de loi n° 21 qui modifie le *Code des professions* afin de prévoir une redéfinition des champs d'exercice professionnels pour, notamment, les professions de psychologue, de travailleur social, de thérapeute conjugal et familial, de conseiller d'orientation et de psychoéducateur. Le projet de loi établit aussi pour les membres de certains ordres professionnels une réserve d'exercice pour des activités à risque de préjudice dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. Le projet de loi prévoit également l'encadrement de la pratique de la psychothérapie.

Pour l'essentiel, le Projet de loi n° 21 reprend le contenu du défunt projet de loi n° 50. Rappelons qu'au printemps 2008, le Conseil avait recommandé l'adoption rapide du projet, étant donné l'enjeu de protection du public.

Dans un avis à la Ministre responsable daté du 4 juin 2009, le CIQ a exposé ses commentaires sur le Projet de loi n° 21, en y commentant notamment l'article 18. Par souci de clarté et de cohérence avec le *Code des professions*, le Conseil recommandait que le second alinéa de l'article 18 fasse référence à l'article 94 *h*) du Code. Faisant suite à la démarche du Conseil, le projet de loi a été amendé dans le sens partiellement souhaité par celui-ci.

Le Projet de loi n° 21 a été adopté le 18 juin 2009 et sera mis en vigueur de façon progressive.

Projet de loi n° 46 *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives*

Au mois d'avril 2009, le Conseil répondait à la Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, qui souhaitait obtenir son avis sur une proposition de projet de loi modifiant le *Code des professions* et d'autres dispositions législatives. Il s'agit d'un projet de loi de type *omnibus*.

En regard de la proposition soumise, le Conseil a formulé ses commentaires et recommandations sur certaines des modifications proposées. Le Conseil a recommandé l'ajout d'une disposition traitant du délai de prescription d'infraction dans le cas de l'exercice illégal et de l'usurpation de titre.

Le Conseil a réitéré sa position quant à l'ajout d'une disposition conférant un caractère public à certains renseignements personnels d'une personne exerçant des activités professionnelles, en tant que stagiaire ou étudiant inscrit à un programme d'études menant à un permis professionnel, dans un but accru de protection du public.

Le 16 juin 2009, l'Assemblée nationale du Québec adopte le Projet de loi n° 46. Les recommandations du Conseil sur la prescription et le caractère public de certains renseignements sont acceptées. Le projet de loi modifie également certaines règles relatives à des désignations d'ordres professionnels et à l'exercice de certaines activités, et apporte des ajustements à des règles concernant le processus disciplinaire ainsi que l'exercice en société.

Mise en œuvre de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives* (Projet de loi n° 75)

Présentement dans sa phase d'application, l'importante modernisation du *Code des professions* entreprise par ce projet de loi, adopté en 2008, avait pour objectif de rendre plus souples, plus efficaces et plus performants les mécanismes de protection du public. Le projet de loi est le fruit d'un intense travail qui remonte au début de la décennie, auquel ont pris part les ordres et le CIQ.

Afin de faciliter la mise en œuvre des nouvelles dispositions du Projet de loi n° 75, le Conseil a formé un groupe de travail chargé de recueillir les questionnements des ordres relativement à son application, notamment auprès des forums des syndics, de l'inspection professionnelle et des secrétaires de conseil de discipline. Le Conseil et l'Office des professions ont organisé conjointement une rencontre d'information et d'échange avec les ordres professionnels en septembre 2008.

Projet de *Décret sur l'intégration des perfusionnistes cliniques à l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*

Le 1er octobre 2008, le Ministre alors responsable de l'application des lois professionnelles sollicitait l'avis du Conseil sur un projet de décret d'intégration des perfusionnistes cliniques à l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Un comité *ad hoc* du Conseil, sous la présidence du secrétaire du CIQ, M. Claude Leblond, travailleur social, a été mis sur pied afin d'examiner le projet et faire des recommandations à l'assemblée des membres.

En décembre 2008, le Conseil adoptait un avis sur le projet de décret d'intégration. Il recommande au gouvernement d'intégrer les perfusionnistes cliniques à l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, selon les modalités contenues au projet.

Le projet de décret a été publié le 10 juin 2009 dans la *Gazette officielle du Québec*. Le projet prévoit la mise en vigueur des dispositions d'intégration le 1er avril 2010.

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE – STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Les actions du Conseil dans ce dossier donnent suite à la *Déclaration conjointe* du 8 février 2008 convenue entre le CIQ et le gouvernement du Québec, qui créait un partenariat autour d'objectifs à atteindre en matière de mobilité professionnelle et d'accès aux professions réglementées.

VOLET 1 – Accélération des mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles

Les actions du Conseil visent à soutenir les ordres professionnels qui souhaitent expérimenter de nouveaux outils d'évaluation des compétences et des acquis expérientiels, particulièrement à l'égard des personnes formées hors Québec. Un groupe de travail composé d'experts issus d'ordres professionnels, du milieu collégial, du milieu universitaire et de la formation de la main-d'œuvre, a été mis sur pied au printemps 2008. Les travaux bénéficient d'une subvention du FAMMO, le Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre, administré par l'Office des professions.

VOLET 2 – Accord de partenariat sur l'espace économique Québec-Ontario

Dans cet accord qui devrait être signé à l'automne 2009, l'Ontario et le Québec s'engagent à assurer la pleine mobilité de la main-d'œuvre par la reconnaissance immédiate des professionnels dont la pratique est réglementée dans les deux juridictions. Des rencontres ont été tenues au cours de l'année 2008-2009 entre les représentants gouvernementaux, le CIQ et les ordres afin d'échanger sur les modalités devant être convenues entre le Québec et l'Ontario. Ces discussions s'effectuent en lien avec celles plus globales entourant les modifications à l'Accord sur le commerce intérieur. Récemment, le CIQ est intervenu pour faire part de certaines préoccupations importantes touchant une disposition de cet accord prévoyant la « concertation réglementaire ». Celle-ci risque fort d'alourdir, pour le système professionnel, un processus d'adoption réglementaire que tous les intervenants travaillent à alléger depuis quelques années.

VOLET 3 – Accord sur le commerce intérieur

Le Conseil de la fédération a convenu de modifier le chapitre 7 sur la mobilité de la main-d'œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) de manière à permettre la pleine mobilité professionnelle. À l'été 2008, les autorités québécoises procédaient à l'amorce des discussions avec les acteurs du système professionnel, dont le CIQ. Le projet consistait à faire en sorte que d'ici 2010, un travailleur accrédité par un organisme de réglementation au Canada pour exercer une profession, pourra exercer cette profession dans toute province ou territoire sans autre exigence significative de formation supplémentaire, d'expérience, d'examens ou d'évaluation.

Bien que favorable au principe de la mobilité à l'échelle pancanadienne, le Conseil a réclamé, à l'automne 2008, que le projet tienne compte tant du processus d'équivalence que des modalités de délivrance des permis prévues au *Code des professions*, en vue d'un arrimage cohérent entre l'objectif de mobilité de la main-d'œuvre à l'échelle pancanadienne et la législation québécoise. De l'avis du CIQ, plusieurs éléments du projet de modifications ne n'atteignaient pas cet objectif.

L'intervention du Conseil et des ordres a eu pour effet une bonification partielle des textes, mais des préoccupations subsistent toujours.

Le nouveau chapitre 7 a été ratifié par les gouvernements le 1er janvier 2009. Le Conseil fait écho aux préoccupations des ordres au regard de l'application des nouvelles dispositions.

De concert avec l'Office des professions, le Conseil a fait valoir que la notion de protection du public devrait figurer parmi la liste des objectifs légitimes énumérés par l'Accord et permettant des exceptions à sa mise en application. Le gouvernement du Québec a endossé cette recommandation et l'a fait valoir auprès du Comité sur le commerce intérieur. Mais plusieurs mois après avoir été saisi de cette demande, le Comité ne s'est toujours pas prononcé sur la question.

VOLET 4 – Entente entre la France et le Québec en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles

Les ordres et le CIQ ont contribué, grâce à leur mobilisation rapide, à la signature de cette entente historique, le 17 octobre 2008, par le Premier ministre du Québec et le Président de la République française. L'entente s'applique à l'ensemble des professions et des métiers réglementés en France et au Québec.

Selon cette Entente, la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises d'une autorité compétente de la France ou du Québec (par exemple, un ordre) aura pour effet de permettre aux personnes visées d'obtenir, sur le territoire d'accueil, leur aptitude légale d'exercer. La mise en œuvre de l'Entente France-Québec se fera à travers la signature, entre les ordres professionnels québécois et leurs homologues français, d'arrangements de reconnaissance mutuelle (ARM).

Les principes directeurs inscrits dans l'Entente sont ceux convenus entre le CIQ et le gouvernement du Québec dans la *Déclaration conjointe* de février 2008. Au premier rang de ces principes figure la protection du public.

Le Conseil accompagne ses membres dans la mise en œuvre de l'Entente, notamment au chapitre des méthodes et outils permettant l'évaluation des compétences et des acquis expérientiels (voir le volet 1 de la présente rubrique).

Le Conseil a également formulé aux autorités ses commentaires sur le Projet de loi n° 105, puis le Projet de loi n° 3 permettant la mise en œuvre de l'Entente.

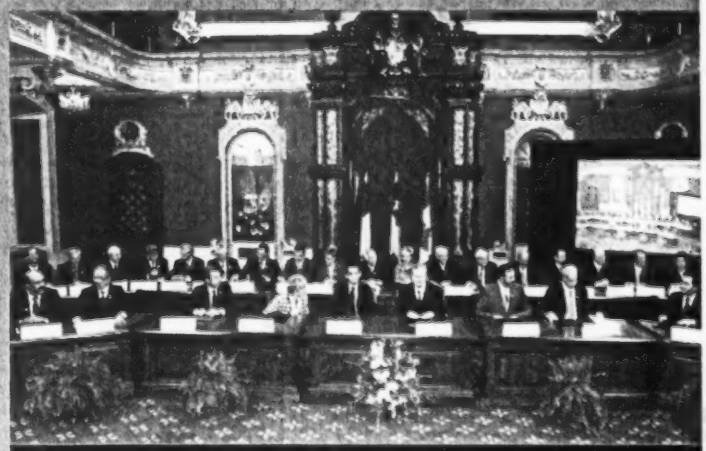

Signature de l'Entente le 17 octobre 2008.
MM. Sarkozy et Charest sont accompagnés de représentants d'ordres professionnels et d'organismes de métiers réglementés.

ASSUJETTISSEMENT DES ORDRES ET DU CIQ À LA *LOI SUR LE LOBBYISME*

Dans le cadre de la révision quinquennale de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale du Québec a mené au printemps 2008 des consultations publiques. Le CIQ a présenté son mémoire aux parlementaires le 18 mai 2008. Les ordres professionnels et le CIQ, de même que leurs principaux dirigeants, sont considérés comme des lobbyistes d'organisations dans le cadre des activités qui auraient pour but d'influencer la prise de décision d'un titulaire de charge publique.

Les ordres professionnels et le CIQ valorisent les finalités de transparence et d'éthique dans l'action publique, inscrites dans la *Loi sur le lobbyisme*. Toutefois, l'assimilation des ordres et du CIQ à des organismes à caractère privé est contestable, compte tenu du statut des ordres en tant que délégataires de l'État, et du statut du CIQ en tant qu'organisme conseil auprès de celui-ci tel que le précise la Loi qu'est le *Code des professions*.

Dans son mémoire, le CIQ a donc recommandé une révision de la Loi de manière à ce que les activités d'un ordre professionnel ou du CIQ requises aux fins de protection du public, soient considérées comme non visées par la Loi.

Au printemps 2009, la Commission des finances publiques n'avait pas encore présenté son rapport des consultations du printemps 2008, ni fait connaître ses recommandations en la matière.

FORMATION ET COMPÉTENCE DES PROFESSIONNELS : FORMATION D'APPOINT DES PERSONNES FORMÉES HORS QUÉBEC

Des projets d'activités de formation d'appoint destinées aux candidats formés hors Québec sont développés par des ordres professionnels, avec l'appui financier du MICC et la collaboration d'établissements universitaires. Ces projets s'inscrivent dans le cadre des actions des ordres en vue de faciliter l'accès des personnes immigrantes aux professions réglementées.

Des difficultés de réalisation ont surgi avec des établissements universitaires en ce qui touche au développement et à la diffusion de ces formations. En janvier 2009, le CIQ et la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) ont entrepris des discussions afin de convenir de principes à l'égard de toute formation d'appoint.

Les discussions avec la CRÉPUQ ont été menées par un comité de travail composé notamment des représentants des trois ordres professionnels qui développent, à l'heure actuelle, des activités de formation d'appoint subventionnées par le MICC. Il s'agit des ordres professionnels des pharmaciens, des psychologues et des sages-femmes.

Selon une résolution adoptée par les membres du CIQ en décembre 2008, le comité fait valoir auprès de la CRÉPUQ les principes suivants : adéquation de la formation aux exigences de l'ordre professionnel; consentement des parties sur toute modification d'une formation; pérennité; transférabilité. Les discussions se poursuivent.

LOI SUR LE COURTAGE IMMOBILIER

Le 6 février 2009, les membres du CIQ ont adopté unanimement une résolution d'appui à l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, lequel avait exprimé à la Ministre des Finances d'alors, Mme Monique Jérôme-Forget, le souhait d'un amendement à la *Loi sur le courtage immobilier*.

Rappelons qu'en mai 2008, l'Assemblée nationale du Québec adoptait le Projet de loi nº 73 – *Loi sur le courtage immobilier*. Celui-ci maintenait les dispenses accordées à des membres d'ordres professionnels par l'ancienne *Loi sur le courtage immobilier*, à savoir les avocats, les comptables agréés, les comptables généraux accrédités, les comptables en management accrédités et les notaires. La nouvelle législation élargissait également la dispense aux évaluateurs agréés.

Les membres de ces ordres professionnels peuvent accomplir, dans l'exercice de leurs fonctions, des opérations de courtage.

Toutefois, un amendement de dernière minute au Projet de loi nº 73 excluait accidentellement les administrateurs agréés de la liste des membres d'ordres professionnels faisant l'objet d'une dispense. Aucune raison n'avait été évoquée pour justifier ce retrait, d'autant plus que cette profession faisait déjà l'objet d'une dispense dans l'ancienne *Loi sur le courtage immobilier*.

RÉGIME APPLICABLE AUX ORDRES PROFESSIONNELS EN MATIÈRE D'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

VIGIE SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'année 2008-2009 a été marquée par les premières décisions de la Commission d'accès à l'information en lien avec l'application aux ordres professionnels, depuis septembre 2007, de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives.*

Le Conseil soutient ses membres dans l'application de ces nouvelles dispositions législatives. À cet égard, un comité sur l'application de la *Loi sur l'accès*, composé de gestionnaires, de juristes et de syndics issus des ordres professionnels, assure une vigie sur la jurisprudence et suscite une réflexion sur les enjeux et litiges d'application de la Loi.

Durant l'exercice 2008-2009, le comité a notamment élaboré un argumentaire pour l'ajout d'une disposition au Projet de loi n° 46 (type *omnibus)* visant à conférer un caractère public à certains renseignements personnels d'une personne exerçant des activités professionnelles. Aussi, le comité a établi une collaboration soutenue avec l'organisme gouvernemental chargé de la mise en œuvre de la *Loi sur l'accès*, le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et de l'accès à l'information (SRIDAI). Cette collaboration a mené, à l'automne 2008, à présenter au SRIDAI un document de travail pour un projet de règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. (voir rubrique ci-après).

PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'article 16.1 de la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un organisme public (dont un ordre professionnel) doit diffuser, dans un site Internet, les documents ou renseignements accessibles en vertu de la Loi qui sont identifiés par règlement du gouvernement, et mettre en œuvre les mesures favorisant l'accès à l'information édictées par ce règlement.

En mars 2008, le SRIDAI informait le Conseil qu'il entendait procéder au cours de l'année 2009 à une consultation des ordres professionnels, du CIQ et de l'Office des professions, en vue de l'adoption d'un éventuel règlement, applicable cette fois aux ordres professionnels. En juin 2008, le comité sur l'application de la *Loi sur l'accès* rencontrait des représentants du SRIDAI qui s'est montré intéressé à recevoir les propositions du Conseil en cette matière.

Le comité a produit à l'automne 2008 un document de travail pouvant guider les démarches du SRIDAI, dans ce dossier. Le document a été présenté à l'assemblée des membres de décembre 2008.

En avril 2009, le SRIDAI présentait pour consultation un projet de règlement. Le comité de législation du Conseil a examiné le projet en juin 2009 et formulera ses recommandations à l'assemblée des membres.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2008-2009 DE L'OFFICE

Le 16 juillet 2008, la *Gazette officielle du Québec* publiait un décret du gouvernement faisant état de l'approbation des prévisions budgétaires de l'Office des professions pour l'exercice 2008-2009. Le Conseil a alors indiqué son étonnement au Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, relativement à la parution de ce décret, étant donné la pratique établie de solliciter les commentaires du Conseil sur ces prévisions avant leur approbation par le gouvernement. À la suite de cette intervention, le Conseil a pu formuler, en novembre 2008, ses commentaires *a posteriori* sur ces prévisions.

Le Conseil a constaté que l'examen des résultats comparatifs des états financiers de l'Office depuis 1999-2000 laisse apparaître des variations importantes dans l'évolution des déficits (ou surplus) de l'organisme, dans ses dépenses ainsi que dans le montant de la contribution demandée aux membres des ordres professionnels pour les financer et a adressé des commentaires en conséquence.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009-2010 DE L'OFFICE

En décembre 2008, le Conseil recevait pour avis, de la part du Ministre responsable, le projet de décret relativement aux prévisions budgétaires de l'Office pour l'exercice 2009-2010. Dans son avis transmis en janvier 2009, le Conseil réitérait sa préoccupation relativement aux variations des prévisions budgétaires de l'Office.

Le Conseil a manifesté le souhait d'être consulté lors des prochains exercices sur les prévisions budgétaires de l'Office, ainsi que sur le montant de la contribution des membres des ordres dans un délai de trois mois précédants l'adoption des projets de décrets par les autorités gouvernementales. La Ministre responsable a indiqué son ouverture relativement à ces attentes du Conseil.

CONTRIBUTION 2009-2010 DES MEMBRES DES ORDRES PROFESSIONNELS À L'OFFICE DES PROFESSIONS

Le 3 décembre 2008, le Ministre responsable faisait parvenir au Conseil, pour avis, le projet de décret concernant le montant de la contribution de chaque membre d'un ordre professionnel au financement de l'Office des professions pour l'exercice 2009-2010.

Dans son avis au Ministre en janvier 2009, le Conseil questionnait l'augmentation importante de la contribution des membres des ordres envisagée en 2009-2010. Pour résoudre ce problème, le Conseil a ainsi suggéré que la formule de calcul du montant de la contribution des membres, prévue au *Code des professions*, soit modifiée pour tenir compte, entre autres, des surplus anticipés par l'Office.

La recommandation du Conseil a été partiellement prise en compte par le gouvernement, puisque la formule de calcul a été modifiée par suite de l'adoption en juin 2009 du Projet de loi n° 46.

MEMBRES DE L'OFFICE DES PROFESSIONS – PROCESSUS DE CONSTITUTION D'UNE BANQUE DE CANDIDATURES

Deux des quatre membres professionnels de l'Office des professions du Québec volent leur mandat de trois ans se terminer en octobre 2009. Conformément au *Code des professions*, le Conseil est appelé à fournir une liste d'au moins cinq noms de personnes parmi lesquelles le gouvernement choisira les titulaires de ces fonctions pour un mandat d'au plus trois ans.

Un comité de sélection a tenu une première rencontre en juin 2009 afin d'analyser les candidatures proposées par les ordres professionnels. Le processus sera complété en septembre 2009.

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC – DIFFUSION GRATUITE

En soutien à une démarche initiée par l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec, le Conseil, en mai 2008, demandait aux autorités gouvernementales de rendre gratuite pour tous les citoyens, groupes et organismes, la consultation de la *Gazette officielle du Québec* sur Internet.

En juillet 2008, les responsables concernés répondaient à la demande du Conseil en évoquant que la *Gazette officielle* est considérée par les autorités gouvernementales non pas comme un outil d'information grand public, mais plutôt comme un outil spécialisé pour une clientèle exclusive ou restreinte, telle la communauté juridique.

Le Conseil a réitéré sa position par une nouvelle correspondance aux autorités gouvernementales en septembre 2008. Le Conseil rappelle que tout projet de règlement devant être publié dans la *Gazette officielle*, celle-ci constitue l'outil essentiel de référence pour une personne qui désire s'informer en vue d'exercer un droit démocratique. Cet aspect milite donc en faveur de la gratuité de la consultation de la *Gazette officielle* sur Internet.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION – SOLLICITATION DE CANDIDATURES POUR LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

Comme à chaque année, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) invite le CIQ à suggérer les noms de personnes pouvant être appelées à devenir membre de l'une ou l'autre des cinq commissions qui l'assistent dans ses travaux. Au printemps 2008, les ordres ont ainsi été invités à transmettre au Conseil des propositions de candidatures. Selon la procédure établie par les membres, les propositions sont acheminées telles quelles au CSE.

COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL

Les comités et groupes de travail du Conseil sont constitués par l'assemblée des membres qui en déterminent les mandats et la composition.

COMITÉ DE PLANIFICATION

Le comité de planification est présidé par la vice-présidente du Conseil, Mme Johanne Côté, hygiéniste dentaire.

Nathalie Leblanc

Johanne Côté, présidente du comité de planification et vice-présidente du Conseil interprofessionnel du Québec.

Le comité de planification s'est réuni à deux reprises afin de discuter et de recommander à l'assemblée des membres un plan d'action annuel pour le prochain exercice 2009-2010.

De plus, le comité a tenu une rencontre afin de faire le point sur l'impact de la crise financière et ses retombées économiques sur les professionnels et les ordres professionnels.

Les membres :
ALAIN COLLETTE,
Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
JOHANNE CÔTÉ,
Ordre des hygiénistes dentaires du Québec
ANNE-MARIE DE VOS,
Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec
LUCIE FORGET,
Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
ANDRÉ-MARIE GONTHIER,
Ordre des chiropraticiens du Québec
ROLAND LAROCHELLE,
Ordre des pharmaciens du Québec
SYLVAIN MOREAU,
Ordre des comptables généraux accrédités du Québec
FRANÇOIS RENAULD,
Ordre des comptables en management accrédités du Québec
MICHEL VERMETTE,
Chambre des notaires du Québec
RENÉE VERVILLE,
Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

COMITÉ DES FINANCES

Le comité des finances est présidé par le trésorier du Conseil, M. Alain Bernier, technologue professionnel.

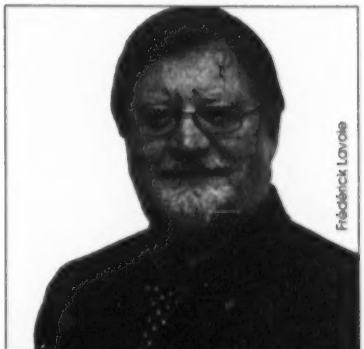

Frédérick Lavoie

Alain Bernier, président du comité des finances et trésorier du Conseil interprofessionnel du Québec.

Le comité des finances s'est réuni à deux reprises afin de discuter et de recommander à l'assemblée des membres les prévisions budgétaires de l'exercice 2009-2010. Le comité a également échangé sur les aspects budgétaires du plan de communication 2009-2011.

Les membres :
MARTIAL BOIVIN,
Ordre des chimistes du Québec
ALAIN BERNIER,
Ordre des technologues professionnels du Québec
DENIS BRUNEAU,
Barreau du Québec
DOMINIQUE DEROME,
Ordre des hygiénistes dentaires du Québec
LORRAINE GODIN,
Ordre des ingénieurs du Québec
DIANE LEGAULT,
Ordre des dentistes du Québec
GEORGES LEPAGE,
Ordre des chiropraticiens du Québec
BERTRAND LORTIE,
Chambre des notaires du Québec
DENIS RIENDEAU,
Ordre des comptables généraux accrédités du Québec
NATHALIE RODRIGUE,
Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec

COMITÉ DE LÉGISLATION

Le comité de législation est présidé par le secrétaire du Conseil, M. Claude Leblond, travailleur social.

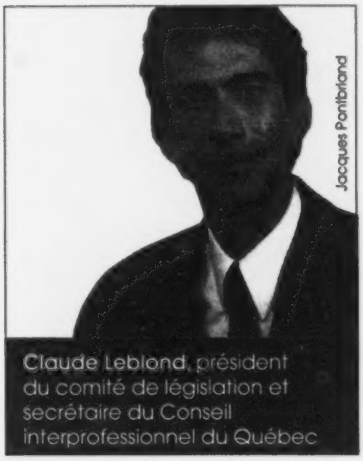

Claude Leblond, président du comité de législation et secrétaire du Conseil interprofessionnel du Québec

En 2008-2009, le comité a été appelé à examiner les textes législatifs et réglementaires suivants et à formuler des recommandations à l'assemblée des membres :

- Projet de loi n° 3 – *Loi permettant la mise en œuvre de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles ainsi que d'autres ententes du même type*
- Projet de loi n° 21 – *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*
- Projet de loi n° 46 – *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives (omnibus)*
- Projet de loi n° 50 – *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*
- Projet de loi n° 75 – *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives*
- *Loi sur le lobbyisme*, recommandations en vue de réviser certains critères législatifs relatifs à l'assujettissement des ordres et du Conseil, dans le cadre d'une consultation publique de la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale du Québec
- Projet de *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels applicable aux ordres professionnels*

Les membres :
LINDA BÉLANGER,
Collège des médecins du Québec
MANON BONNIER,
Ordre des pharmaciens du Québec
ANNIE CHAPADOS,
Ordre professionnel des diététistes du Québec
JULIE DE GONGRE,
Ordre des comptables en management accrédités du Québec
EMMANUELLE DUQUETTE,
Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie
CLAUDE LEBLOND,
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
ÉDITH LORQUET,
Ordre des psychologues du Québec
CÉLINE MARTINEAU,
Ordre des médecins vétérinaires du Québec
CLAIRE MOFFET,
Barreau du Québec
MARIE-CLAUDE SIMARD,
Ordre des technologues professionnels du Québec
RICHARD SILVER,
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

TABLE DES EX-PRÉSIDENTS

La Table est présidée par M. Louis Beaulieu, orthophoniste.

La Table s'est réunie une fois au cours de l'exercice 2008-2009. Le Plan d'action 2009-2010 ainsi que les orientations du Conseil en matière de communications y ont été présentés. On y a discuté des principaux dossiers du Conseil, entre autres celui de la mobilité professionnelle.

Les membres :
VIATEUR BERGERON,
avocat
LOUIS BEAULIEU,
orthophoniste
MARCEL CINQ-MARS,
avocat
MARC COSSETTE,
opticien d'ordonnances
SYLVIE DE GRANDMONT,
hygiéniste dentaire
PIERRE DELISLE,
ingénieur et administrateur agréé
YVON C. DUPUIS,
ingénieur
PIERRE GENDREAU,
psychologue
JEANNE GRIMARD,
technologiste médicale
JEAN N. PICARD,
évaluateur agréé et ingénieur
AUGUSTIN ROY,
médecin
LOUIS ROY,
conseiller d'orientation

COMITÉ *AD HOC* SUR LE PROJET D'INTÉGRATION DES PERFUSIONNISTES CLINIQUES À UN ORDRE PROFESSIONNEL

Un comité *ad hoc* du Conseil a été mis sur pied en novembre 2008 afin d'examiner un projet de décret d'intégration des perfusionnistes cliniques à l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec. En décembre 2008, le comité a émis un avis favorable au projet.

Les membres :
HÉLÈNE D'ANJOU,
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
ANDRÉE LACOURSIÈRE,
Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
CLAUDE LEBLOND,
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
CLAUDE MÉNARD,
Collège des médecins du Québec
JACINTHE NORMAND,
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
MARIE-CLAUDE SIMARD,
Ordre des technologues professionnels du Québec
JEAN-FRANÇOIS THUOT,
Conseil interprofessionnel du Québec
RENÉE VERVILLE,
Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

La responsabilité du comité était assumée par M. Claude Leblond, travailleur social.

GROUPE DE RÉFLEXION SUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DIFFÉRENDS INTERORDRES

Créé par résolution unanime de l'assemblée des membres du Conseil en mars 2009, le groupe a pour mandat de réaliser une réflexion sur les outils qui pourraient être mis en place pour aider les ordres à prévenir et gérer les tensions ou conflits pouvant occasionnellement survenir entre certains d'entre eux.

Le groupe de réflexion doit faire rapport de ses travaux d'ici la fin de l'année 2009.

Les membres :
ROSE-MARIE CHAREST,
Ordre des psychologues du Québec
LISE-ANNE CHASSÉ,
Ordre des optométristes du Québec
GYSLAINE DESROSIERS,
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
LUCIE FORGET,
Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
ANDRÉ-MARIE GONTHIER,
Ordre des chiropraticiens du Québec
LOUIS-RAYMOND MARANDA,
Chambre des huissiers de justice du Québec
JEAN-FRANÇOIS THUOT,
Conseil interprofessionnel du Québec

Le groupe de réflexion est présidé par Dr André-Marie Gonthier, chiropraticien.

COMITÉ SUR L'APPLICATION DE LA *LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION*

Ce comité est composé de gestionnaires, de juristes et de syndics issus des ordres professionnels. Il assure une vigie sur la jurisprudence et suscite une réflexion sur les enjeux et litiges d'application du régime applicable aux ordres professionnels en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Le comité se réunit périodiquement. Il a travaillé sur les sujets suivants :

- élaboration d'un sondage sur les demandes d'accès à l'information
- vigie sur les demandes de révision déposées devant la Commission d'accès à l'information
- analyse des décisions rendues par la Commission d'accès à l'information
- analyse de deux avis juridiques dont l'un sur les listes nominatives, les registres et les données statistiques et le second sur l'assujettissement du CIQ à la *Loi sur l'accès*
- élaboration d'un argumentaire pour l'ajout d'une disposition au Projet de loi n° 46 (type *omnibus*) conférant un caractère public aux renseignements personnels d'un stagiaire ou étudiant inscrit à un programme d'études menant à un permis professionnel
- préparation d'un document de travail pour un projet de règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
- élaboration d'un document de travail pour un projet de règlement sur la détention et la conservation des documents détenus par un ordre professionnel dans le cadre du contrôle de l'exercice de la profession (calendrier de conservation)
- mise sur pied d'un groupe de travail pour l'élaboration d'une formation destinée aux responsables de l'accès en novembre 2009

Les membres :
LINDA BÉLANGER,
Collège des médecins du Québec
CHRISTIANE BRIZARD,
Ordre des comptables agréés du Québec
ANNIE CHAPADOS,
Ordre professionnel des diététistes du Québec
DOMINIQUE DEMERS,
Conseil interprofessionnel du Québec
MARCO LAVERDIÈRE,
Ordre des optométristes du Québec
MARISOL MIRÒ,
Ordre des dentistes du Québec
JOSÉE PRUD'HOMME,
Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
MANON TALBOT,
Chambre des notaires du Québec
CAROLINE SIMARD,
Ordre des ingénieurs du Québec
MICHÈLE ST-ONGE,
Barreau du Québec

MARC SAUVÉ,
Barreau du Québec
JEAN-FRANÇOIS THUOT,
Conseil interprofessionnel du Québec
SYLVIE TRUCHON,
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
CÉLINE VIAU,
Ordre des évaluateurs agréés du Québec

Le comité est présidé par Me Marc Sauvé, Barreau du Québec.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RELATIONS AU SEIN DES ORDRES RELATIVES À LA FONCTION DE SYNDIC

Le 8 décembre 2006, l'assemblée des membres du Conseil interprofessionnel du Québec a créé un groupe de travail constitué de syndics, de gestionnaires et de juristes ayant pour mandat de produire un guide sur les relations au sein d'un ordre professionnel relatives à la fonction de syndic.

Le résultat des travaux, le *Guide sur les relations au sein d'un ordre professionnel relatives à la fonction de syndic* a été présenté à l'assemblée des membres en décembre 2008 et diffusé aux ordres en mars 2009.

Les membres :
MARTIAL BOIVIN,
Ordre des chimistes du Québec
FRANÇOIS GAUTHIER,
Collège des médecins du Québec
RÉJEAN GINGRAS,
Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec
CLAUDE LAURENT,
Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec
ISABELLE F. LEBLANC,
Ordre des comptables en management accrédités du Québec
GINETTE LUSSIER-PRICE,
Ordre des comptables agréés du Québec
JEAN-FRANÇOIS THUOT,
Conseil interprofessionnel du Québec

TABLE SUR LE COURTAGE IMMOBILIER

À la suite de son analyse d'impact du Projet de loi n° 73 – *Loi sur le courtage immobilier* sur les pratiques des membres des ordres professionnels, adopté en mai 2008, la Table sur le courtage immobilier s'est à nouveau réunie au cours de l'automne 2008 afin d'étudier une demande d'intervention de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec auprès des autorités gouvernementales. L'Ordre soumettait que les administrateurs agréés avaient accidentellement été oubliés dans les dispenses prévues à la loi concernant les membres de certains ordres professionnels. La recommandation de la Table en ce sens a été présentée et entérinée par l'assemblée des membres en février 2009.

Les membres :
DANIELLE BLANCHARD,
Ordre des comptables généraux accrédités du Québec
CHRISTIANE BRIZARD,
Ordre des comptables agréés du Québec
DENISE BROSSEAU,
Ordre des administrateurs agréés du Québec
GHISLAINE BROSSEAU,
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
RONALD DUBÉ,
Chambre des huissiers de justice du Québec
ARIANE IMREH,
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
ISABELLE F. LEBLANC,
Ordre des comptables en management accrédités du Québec
CLAUDINE LUSSIER,
Ordre des agronomes du Québec
NICOLE POULIN,
Chambre des notaires du Québec
MARC SAUVÉ,
Barreau du Québec
RICHARD SILVER,
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
JEAN-FRANÇOIS THUOT,
Conseil interprofessionnel du Québec
CÉLINE VIAU,
Ordre des évaluateurs agréés du Québec

COMITÉS DU COLLOQUE DES DIRIGEANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS

Le 3e Colloque des dirigeants des ordres professionnels se déroulera du 9 au 11 septembre 2009 à Saint-Sauveur. Sous les auspices du CIQ, sa préparation est assurée par la collaboration spéciale du Collège des médecins du Québec et de représentants d'ordres professionnels.

COMITÉ ORGANISATEUR

CHRISTIAN GAUVIN,
Collège des médecins du Québec
ANDRÉ JACQUES,
Collège des médecins du Québec
JEAN-FRANÇOIS THUOT,
Conseil interprofessionnel du Québec

COMITÉ THÉMATIQUE

DANIEL BOISMENU,
Ordre des ingénieurs du Québec
DENISE BROSSEAU,
Ordre des administrateurs agréés du Québec
EMMANUELLE DUQUETTE,
Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec
CHRISTIAN GAUVIN,
Collège des médecins du Québec
FRANÇOIS HOULE,
Ordre des acupuncteurs du Québec
RICHARD SILVER,
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
JEAN-FRANÇOIS THUOT,
Conseil interprofessionnel du Québec

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'APPROCHE PAR COMPÉTENCES ET L'ÉVALUATION DES ACQUIS EXPÉRIENTIELS

En lien avec la *Déclaration conjointe* convenue entre le CIQ et le gouvernement du Québec en février 2008 en matière de mobilité professionnelle, ce groupe de travail, composé d'experts issus d'ordres professionnels, du milieu collégial, du milieu universitaire et de la formation de la main-d'œuvre, a été créé afin de donner suite à l'objectif d'accélération des mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles.

Le comité a amorcé ses travaux au printemps 2008, lesquels portent sur la production d'un document de soutien aux ordres professionnels et l'accompagnement des ordres dans le développement et la mise en œuvre de projets pilotes. Une subvention du Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre (FAMMO), administré par l'Office des professions, a permis au comité de s'adjoindre une expertise externe.

Les membres :
RACHEL BÉLISLE,
Université de Sherbrooke
HUGUETTE BERNARD,
Université de Montréal
MARIE-ÈVE CHOUINARD,
Office des professions du Québec
FRANÇOIS DELORME,
Consultant
FRANCE FONTAINE,
Université de Montréal
GUY FORTIER,
Compétences Montréal
CHRISTIANE GAGNON,
Office des professions du Québec
MARTINE LACHARITÉ,
Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec
SUZANNE LEFEBVRE,
Office des professions du Québec
NATHALIE ROY,
Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec
HÉLÈNE ST-AMAND,
Consultante
LISE TANGUAY,
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
JEAN-FRANÇOIS THUOT,
Conseil interprofessionnel du Québec

FORUMS

Les forums sont formés par l'assemblée des membres. Ils constituent des lieux d'échanges entre titulaires d'une même fonction ou les responsables d'un même dossier au sein des ordres professionnels.

FORUM DES DIRECTIONS GÉNÉRALES

En 2008-2009, le forum s'est doté de son premier comité directeur afin d'optimiser les échanges entre les directions générales des ordres et de contribuer davantage au soutien de celles-ci, notamment au chapitre de la formation.

Ainsi, le forum a précisé son mandat, effectué un sondage d'intérêt de ses membres et tenu, en janvier 2009, une rencontre de discussions traitant notamment des aspects administratifs de la mise en œuvre du Projet de loi nº 75 ainsi que de la mobilité professionnelle.

Les membres du comité directeur :
DENISE BROSSEAU,
Ordre des administrateurs agréés du Québec
GHISLAINE BROSSEAU,
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
ANNIE CHAPADOS,
Ordre professionnel des diététistes du Québec
MANON LAMBERT,
Ordre des pharmaciens du Québec
CLAUDE LAURENT,
Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec
ANDRÉ RAINVILLE,
Ordre des ingénieurs du Québec
LUC ST-PIERRE,
Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec
JEAN-FRANÇOIS THUOT,
Conseil interprofessionnel du Québec
CHRISTIAN TREMBLAY,
Chambre des notaires du Québec
RENÉE VERVILLE,
Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

FORUM DES SYNDICS

Au cours de l'exercice 2008-2009, plusieurs groupes de travail ont été créés pour traiter de sujets particuliers :

- mise en œuvre des dispositions du Projet de loi nº 75 concernant les syndics
- organisation d'événements
- développement de formations et d'outils
- accès à l'information et protection des renseignements personnels

Un groupe de travail, sous la responsabilité de M. Guy Vauban, Ordre des administrateurs agréés, a élaboré le *Profil des compétences d'un syndic*. Le groupe s'est réuni à dix reprises durant l'année. Le résultat de son travail a été présenté lors de la *Journée des syndics* de juin 2009.

En février 2009 s'est tenu le 2e Colloque du forum des syndics intitulé *Les relations du syndic en pleine évolution*, qui a réuni à Montréal quelque 150 personnes. M. Luc Godin, Ordre des comptables en management accrédités, présidait le comité organisateur du colloque.

Sophie d'Ayron

Quelques conférenciers au colloque du forum des syndics 2009 : Patrice Guay, Ana Luisa Iturriaga, Dany Laferrière, écrivain, et Jean-Paul Dutrisac, Président de l'Office des professions.

Le forum a offert à ses membres les formations suivantes :

- exercice illégal et usurpation de titre
- la discipline professionnelle
- techniques d'enquête, niveau 1 et niveau 2
- relations interculturelles en contexte d'inspection et d'enquête disciplinaire
- dîner-conférence de l'honorable Louise Comeau, Juge à la Cour du Québec

La *Journée des syndics*, tenue à chaque année, est l'occasion de présenter un résumé des activités de l'année et d'aborder différents sujets d'intérêt pour les syndics. En juin 2009, l'activité a porté sur la présentation du *Profil des compétences d'un syndic* et du *Guide sur les relations au sein d'un ordre professionnel relatives à la fonction de syndic*.

Les membres du comité directeur :
JOCELYN BINET,
Ordre des pharmaciens du Québec
FRANÇOIS BRADY,
Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
DOMINIQUE DEMERS,
Conseil interprofessionnel du Québec
RÉJEAN GINGRAS,
Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec
CLAUDE LALONDE,
Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec
JOËLE LARIVIÈRE,
Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
GINETTE LUSSIER-PRICE,
Ordre des comptables agréés du Québec
GEORGES O'SHAUGHNESSY,
Ordre des agronomes du Québec
CHANTAL PINARD,
Ordre des chiropraticiens du Québec
MICHÈLE ST-ONGE,
Barreau du Québec
GUY VAUBAN,
Ordre des administrateurs agréés du Québec
SONIA VOYER,
Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Mme Ginette Lussier-Price, FCA,
assume la présidence du comité directeur.

Sophie d'Ayron

Claude Lalonde, Réjean Gingras, Jocelyn Binet, Michèle St-Onge, François Brady, Ginette Lussier-Price, Guy Vauban et Sonia Voyer.

FORUM DES SECRÉTAIRES DE CONSEIL DE DISCIPLINE

Au cours de l'année 2008-2009, le comité directeur du forum s'est réuni afin d'échanger sur le Projet de loi nº 75. Il a également procédé à la mise à jour du *Coffre à outils du secrétaire de conseil de discipline d'un ordre professionnel.*

Le forum a tenu une rencontre afin d'échanger sur le rôle et les responsabilités du secrétaire de conseil de discipline lorsqu'un intimé se représente seul.

Les membres du comité directeur:
SYLVIE BÉDARD,
Chambre des notaires du Québec
JULIE DE GONGRE,
Conseil interprofessionnel du Québec
ANDRÉE LACOURSIÈRE,
Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
ANN MC CRAW,
Ordre des ingénieurs du Québec
CLAUDETTE ROBERGE,
Ordre des comptables agréés du Québec

Sophie d'Ayron

Claudette Roberge, Sylvie Bédard et Andrée Lacoursière.

FORUM DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice 2008-2009, un groupe de travail a produit le *Coffre à outils de l'inspection professionnelle*.

Le Journée de l'inspection professionnelle de mai 2009 a traité du coffre à outils, du dossier professionnel, des demandes d'accès à l'information relative au dossier professionnel, des technologies de l'information et de la mise en œuvre du Projet de loi n° 75 sur les éléments concernant l'inspection professionnelle.

Le Forum a offert à ses membres les formations suivantes :

- processus et stratégies de communication en situation d'inspection professionnelle
- techniques de rédaction du rapport d'inspection
- relations interculturelles en contexte d'inspection et d'enquête disciplinaire.

Les membres du comité directeur :
AGATHE BERGERON,
Ordre des hygiénistes dentaires du Québec
DOMINIQUE DEMERS,
Conseil interprofessionnel du Québec
DANIELLE FAGNAN,
Ordre des pharmaciens du Québec
MARTINE GOSSELIN,
Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
GENEVIÈVE LEFEBVRE,
Barreau du Québec
MARTINE PICARD,
Ordre des comptables agréés du Québec
PIERRE RICHER,
Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec
JOHANNE VINCENT,
Ordre des acupuncteurs du Québec

Mme Johanne Vincent, acupunctrice, assume la présidence du comité directeur.

Sophie d'Ayron

Geneviève Lefebvre, Martine Gosselin, Martine Picard, Johanne Vincent, Danielle Fagnan et Agathe Bergeron.

FORUM DE LA FORMATION

Le forum a tenu en mars 2009 une rencontre d'information et d'échange sur le thème de l'immigration. Les sujets abordés étaient les suivants :

- Protocole d'entente entre le MICC et le CIQ sur l'échange d'informations et d'expertise sur l'évaluation des diplômes délivrés hors Québec;
- Centre d'expertise sur les formations acquises hors Québec : méthodologie d'évaluation comparative des diplômes; Service d'information sur les professions et métiers réglementés (SIPMR);
- Office québécois de la langue française : modalités d'application des dispositions de la *Charte de la langue française* sur la connaissance suffisante de la langue française en vue de l'exercice d'une profession réglementée;
- Projet IPOP du MICC sur l'intégration en emploi des personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel.

Par ailleurs, une classification de la réglementation des ordres professionnels sur la formation continue obligatoire, préparée par la permanence du CIQ, a été diffusée aux membres du forum.

FORUM DES COMMUNICATIONS

Au cours de l'année 2008-2009, le comité directeur a assisté la direction générale afin de formuler les orientations de communication 2009-2011 du Conseil, puis le premier plan de communication. Le Plan de communication 2009-2010 a été présenté aux membres du forum en avril 2009. Ceux-ci ont mis sur pied un comité de mise en œuvre du plan composé d'une vingtaine de responsables des communications d'ordres professionnels.

Par ailleurs, avec l'assistance du comité directeur du forum, deux nouvelles activités de formation ont été élaborées et diffusées en 2008-2009 : *Développez votre expertise comme porte-parole auprès des médias d'information* et *Formation à la prise de parole en public*. Ces formations s'adressent aux présidents, dirigeants ou autres responsables concernés d'un ordre.

Les membres du comité directeur :
KARYNE BÉDARD,
Ordre des hygiénistes dentaires du Québec
DANIEL BOISMENU,
Ordre des ingénieurs du Québec
FRANCE BONNEAU,
Barreau du Québec
DOMINIQUE DEMERS,
Conseil interprofessionnel du Québec
SYLVIE MARIER,
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
CATHERINE DOMINIQUE NANTEL,
Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
LUC TROTTIER,
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
JULIE VILLENEUVE,
Ordre des pharmaciens du Québec
NACER EDDINE ZIANI,
Ordre des chimistes du Québec

Sophie d'Ayton

Karyne Bédard, Daniel Boismenu, Julie Villeneuve, France Bonneau, Catherine Dominique Nantel.

PRIX ET MÉRITE DU CIQ

PRIX DU CIQ

En remettant annuellement le *Prix* du CIQ, le Conseil veut reconnaître la contribution exceptionnelle d'une personne au développement du système professionnel.

LAURÉAT 2008

La lauréate du *Prix* du CIQ est Mme Sylvie de Grandmont, hygiéniste dentaire. Le *Prix* lui a été remis le 23 mai 2008, à l'occasion du dîner suivant l'assemblée générale annuelle du CIQ.

La lauréate du *Prix* du CIQ 2008 a été une pionnière de sa profession, et intimement associée à l'histoire de son ordre professionnel créé en 1973. Son aventure au sein du monde professionnel débute au moment du choix de sa formation universitaire, alors qu'elle opte pour un programme expérimental de formation des maîtres pour une profession en émergence : hygiéniste dentaire.

Sa trajectoire professionnelle exceptionnelle a été marquée tour à tour par l'enseignement de sa jeune profession, par la direction dynamique de son ordre professionnel, par son engagement remarquable au sein du Conseil interprofessionnel du Québec et, enfin, par son action créatrice au sein de l'Office des professions. Mme de Grandmont a commencé sa carrière en enseignant les techniques d'hygiène dentaire au Collège François-Xavier Garneau en 1974. L'année suivante, elle organisait la mise en place du département, négociait les premiers agréments nationaux du programme et organisait les premiers séminaires de formation continue.

Sa volonté d'implication l'a menée tout naturellement à l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, dont elle devient administratrice en 1979. En 1981, elle est élue présidente, poste qu'elle occupera jusqu'en 1986. En 1990, elle est désignée première récipiendaire du prix d'excellence de l'Ordre, qui porte désormais son nom. À la même époque, la lauréate fait le saut au Conseil interprofessionnel. Élue administratrice du Conseil en 1982, elle en devient secrétaire en 1984, trésorière en 1987 et, enfin, présidente de 1990 à 1993. En 1994, elle poursuit son engagement dans le système professionnel, cette fois à l'Office des professions puisqu'elle y est nommée vice-présidente et directrice de la recherche. Son mandat est renouvelé deux fois jusqu'à son départ, en 2007. Ses qualités et son engagement sans faille envers l'amélioration du système professionnel ont largement contribué à relever avec succès des défis d'envergure. Les membres du jury ont reconnu son doigté exceptionnel dans les relations avec les acteurs du système professionnel.

Le jury de cette année était présidé par Mme Claire Bolduc, agronome. Les autres membres étaient Mme Dominique Porret, présidente de l'Ordre des sages-femmes, M. Michael Chaiken, optométriste, M. Richard Lessard, président de l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie, et Me Denis Marsolais, président de la Chambre des notaires.

L'ŒUVRE

L'oeuvre qui symbolise le prix est une médaille en argent massif. Celle-ci présente une nuée de symboles du CIQ marquant la diversité au sein du système professionnel. Le symbole lui-même exprime la valeur fondamentale du système, la protection du public. La production de l'oeuvre et sa remise annuelle bénéficient d'une commandite de prestige de *La Personnelle, assurances générales*, membre du mouvement Desjardins.

Sophie d'Ayton

Michel Verreault, vice-président principal à la distribution, *La Personnelle, assurances générales*, Sylvie de Grandmont, hygiéniste dentaire, Richard Gagnon, fellow administrateur agréé, président du CIQ.

MÉRITE DU CIQ

Les *Mérite* du CIQ sont décernés sur recommandation des ordres professionnels et remis à l'un des leurs qui s'est distingué dans le développement de sa profession ou de son ordre professionnel.

L'œuvre symbolisant les *Mérite* est une médaille en bronze antique massif. Sa création a bénéficié de l'apport de Mme Catherine Tremblay, orfèvre-designer et de M. Marc Lanthier, infographiste-designer. Les médailles ont été réalisées sous la direction technique de M. André Faivre, numismate au sein de l'entreprise Les Monnaies du Québec.

La production des œuvres et leur remise ont bénéficié d'une commandite de prestige, celle de *La Personnelle, assurances générales*, membre du Mouvement Desjardins. Cet hommage particulier a été remis au cours de l'exercice 2008-2009 à 30 professionnels.

Médaille en bronze antique massif offerte aux lauréats d'un prix *Mérite*.

CHANTAL BÉLANGER,
comptable générale accréditée
ÉRIC BOURDEAU,
physiothérapeute
MARTINE BROUSSEAU,
ergothérapeute
MARIE-JOSÉE CHAGNON,
hygiéniste dentaire
LOUISE CHARBONNEAU,
médecin
DENIS CÔTÉ,
technologue professionnel
ÉDITH CÔTÉ,
infirmière
LUC CYR,
agronome
RICHARD DUBÉ,
huissier de justice
ALAIN DUBOIS,
conseiller d'orientation
CHRISTIANE GAGNON,
médecin vétérinaire
CHRISTINE GAGNON,
notaire
ALPHONSE M. GALLUCCIO,
comptable en management accrédité
JEAN-YVES GIGUÈRE,
technologue en imagerie médicale
FRANÇOIS GOULET,
urbaniste
MARIETTE LABRECQUE,
infirmière auxiliaire
JEAN-LUC LACROIX,
travailleur social et thérapeute conjugal et familial
MATHIEU L'ÉCUYER,
évaluateur agréé
ROGER NICOLET,
ingénieur
DENISE OUELLET,
diététiste
MARC PARENT,
pharmacien
CAROLE PRUD'HOMME,
inhalothérapeute
PIERRE L.J. RITCHIE,
psychologue
ROBERT SALOIS,
dentiste
DORIS ST-PIERRE LAFOND,
orthophoniste
JEAN-PIERRE TCHANG,
optométriste
LISE TOUSIGNANT,
acupunctrice
JACQUES TURCOTTE,
chimiste
DENISE VANASSE,
technologiste médicale
ALAN WALLIS,
chiropraticien

PERSONNEL DU CIQ

JEAN-FRANÇOIS THUOT, PH.D., ADM. A.
Directeur général

DOMINIQUE DEMERS, AVOCATE, LL.M.
Coordonnatrice aux affaires professionnelles

DOMINIQUE DES ROSIERS
(jusqu'au 21 novembre 2008)
Chargé d'affaires professionnelles

JULIE DE GONGRE, AVOCATE, LL.B.
Chargée d'affaires professionnelles
(à partir du 6 avril 2009)

COLETTE CLÉROUX
Adjointe administrative

DIANE ESTIVO
Secrétaire / agente de bureau

Sophie d'Avran

Colette Cléroux, Julie de Gongre, Jean-François Thuot, Diane Estivo et Dominique Demers.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AUX MEMBRES

Aux membres du
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC,

Nous avons vérifié le bilan du **CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC** au 31 mars 2009, et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Gagné, Genest S.E.N.C. C.A.

Montréal, Québec
Le 5 mai 2009

GAGNÉ, GENEST, S.E.N.C., CA[1]
Comptables agréés

[1] **Par Laurent Genest, comptable agréé auditeur**

BILAN
AU 31 MARS 2009

	2009 $	2008 $
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	**47 311**	72 862
Placements temporaires (note 3)	**235 000**	177 737
Débiteurs	**24 456**	14 916
Frais payés d'avance	**42 583**	9 305
	349 350	274 820
Immobilisations (note 4)	**52 803**	57 360
	402 153	332 180
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif à court terme		
Créditeurs	**40 611**	37 866
Revenus reportés (note 5)	**19 823**	-
	60 434	37 866
Actifs nets		
Investis en immobilisations	**52 803**	57 360
Non affectés	**288 916**	236 954
	341 719	294 314
	402 153	332 180

_____, président
Richard Gagnon, F.Adm.A

_____, trésorier
Alain Bernier, T.P.

RÉSULTATS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	2009 $	2008 $
PRODUITS		
Contributions des ordres (note 8)	**669 004**	680 100
Ventes de documents, net (note 9)	**-**	140
Inscriptions, formation et activités, net (note 10)	**25 594**	26 904
Intérêts	**10 363**	15 331
Autres revenus	**-**	250
	704 961	722 725
CHARGES		
Salaires et charges sociales	**338 284**	327 734
Formation	**5 244**	2 951
Loyer et électricité	**70 974**	65 581
Taxes	**4 150**	4 458
Réunions	**21 362**	25 312
Publications	**19 353**	18 673
Allocation - comité administratif	**19 200**	18 600
Allocation - président	**15 000**	15 625
Frais de déplacement	**11 074**	7 975
Papeterie, imprimerie et timbres	**11 604**	11 423
Location et entretien d'équipements	**11 245**	11 823
Site électronique	**8 209**	10 731
Communications	**29 504**	20 321
Télécommunications	**7 575**	9 130
Frais de représentation	**10 523**	10 688
Fournitures et frais de bureau	**8 627**	7 593
Honoraires professionnels	**4 128**	15 199
Assurances	**2 671**	2 275
Activités particulières et plan stratégique (note 11)	**45 750**	60 543
Amortissement des immobilisations	**12 606**	12 097
Perte (gain) sur cession d'immobilisations	**473**	(18)
	657 556	658 714
Excédent des produits sur les charges	**47 405**	64 011

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	Investis en immobilisations $	Non affectés $	2009 $	2008 $
Actifs nets au début de l'exercice	57 360	236 954	**294 314**	230 303
Acquisition d'immobilisations	8 622	(8 622)	**-**	-
Produit de disposition des immobilisations	(100)	100	**-**	-
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(13 079)	60 484	**47 405**	64 011
Actifs nets à la fin de l'exercice	52 803	288 916	**341 719**	294 314

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2009

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC est un organisme sans but lucratif constitué en 1965 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Le Conseil est un regroupement des ordres professionnels auquel le *Code des professions* reconnaît une existence depuis 1973 et octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité gouvernementale. Comme regroupement des ordres professionnels, le Conseil procure des occasions d'échange et de concertation des membres; intervient, lorsque opportun, comme voix collective des ordres professionnels sur des dossiers d'intérêt commun; agit comme unité de services aux ordres professionnels, selon les mandats et budgets adoptés; agit comme référence auprès des publics concernés.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

UTILISATION D'ESTIMATIONS. La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges aux cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

PLACEMENTS TEMPORAIRES. Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

IMMOBILISATIONS. Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et aux taux suivants:

Mobilier	10% linéaire
Matériel informatique	20% solde dégressif

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2009 $	2008 $
Titres à revenu fixe	**235 000**	177 737

Les titres à revenu fixe portent intérêt à des taux de 0,25% et 3% et viennent à échéance le 30 avril 2009 et le 3 septembre 2009.

La valeur marchande des placements temporaires est égale au coût plus les intérêts courus à recevoir.

4. IMMOBILISATIONS

COÛT	Solde au début $	Acquisitions $	Cessions $	Solde à la fin $
Mobilier	91 382	-	474	90 908
Matériel informatique	53 031	8 622	2 285	59 368
	144 413	8 622	2 759	150 276

AMORTISSEMENT CUMULÉ	Solde au début $	Amortissement $	Cessions $	Solde à la fin $
Mobilier	53 206	7 159	474	59 891
Matériel informatique	33 847	5 447	1 712	37 582
	87 053	12 606	2 186	97 473
VALEUR NETTE	57 360			52 803

5. REVENUS REPORTÉS

Les revenus reportés sont composés de montants reçus lors de l'exercice terminé le 31 mars 2009 pour le colloque des dirigeants qui aura lieu en septembre 2009.

6. ENGAGEMENTS

Le CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC loue ses locaux en vertu d'un bail se terminant le 28 février 2013. Il s'est également engagé pour de l'équipement en vertu de baux se terminant en juin 2014. Les paiements minimaux exigibles, excluant les frais d'exploitation, les taxes de vente et les taxes foncières pour la location des locaux, sont les suivants :

	Locaux $	Équipement $	Total $
2010	66 984	8 419	75 403
2011	66 984	8 419	75 403
2012	66 984	8 419	75 403
2013	61 402	8 419	69 821
2014	-	8 419	8 419
2015	-	2 105	2 105
	262 354	44 200	306 554

7. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aucun état des flux de trésorerie n'a été dressé puisqu'il n'apporterait aucune information supplémentaire non déjà divulguée dans les présents états financiers.

8. CONTRIBUTIONS DES ORDRES

	2009 $	2008 $
Le CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC **regroupe 45 ordres professionnels**		
Acupuncteurs	**4 593**	4 773
Administrateurs agréés	**9 473**	10 140
Agronomes	**13 433**	13 803
Architectes	**12 164**	12 480
Arpenteurs-géomètres	**6 084**	6 187
Audioprothésistes	**2 784**	2 835
Avocats	**33 273**	34 069
Chimistes	**11 648**	11 844
Chiropraticiens	**6 709**	6 854
Comptables agréés	**30 345**	31 143
Comptables généraux licenciés	**22 056**	22 591
Comptables en management accrédités	**20 980**	21 252
Conseillers et conseillères d'orientation et psychoéducateurs et psychoéducatrices	**18 242**	18 613
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	**21 000**	21 106
Dentistes	**15 730**	16 051
Denturologistes	**5 864**	5 941
Diététistes	**11 059**	11 054
Ergothérapeutes	**14 679**	14 726
Évaluateurs agréés	**6 231**	6 427
Géologues	**4 782**	4 413
Huissiers de justice	**3 650**	3 749
Hygiénistes dentaires	**16 390**	16 314
Infirmières et infirmiers	**46 631**	47 832
Infirmières et infirmiers auxiliaires	**32 698**	33 208
Ingénieurs	**42 676**	43 242
Ingénieurs forestiers	**10 160**	10 365
Inhalothérapeutes	**13 599**	13 673
Médecins	**32 033**	32 687
Médecins vétérinaires	**9 642**	9 835
Notaires	**13 833**	14 000
Opticiens d'ordonnances	**7 059**	7 099
Optométristes	**7 207**	7 356
Orthophonistes et audiologistes	**9 123**	9 017
Pharmaciens	**21 059**	21 456
Physiothérapeutes	**20 021**	20 409
Podiatres	**1 980**	2 050
Psychologues	**22 085**	22 575
Sages-femmes	**2 146**	2 151
Techniciennes et techniciens dentaires	**3 637**	3 670
Technologistes médicaux	**15 626**	15 967
Technologues professionnels	**14 874**	15 284
Technologues en radiologie	**16 176**	16 161
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	**9 113**	9 083
Travailleurs sociaux	**21 002**	21 135
Urbanistes	**5 455**	5 480
	669 004	680 100

9. VENTES DE DOCUMENTS, NET

	2009 $	2008 $
Produits :		
Brochures sur le système professionnel	-	140
Excédent des produits sur les charges	-	140

10. INSCRIPTIONS, FORMATION ET ACTIVITÉS, NET

	2009 $	2008 $
PRODUITS :		
Formation - forum inspection professionnelle	**18 184**	12 887
Formation - administrateurs	**12 014**	10 371
Formation - membres conseil de discipline	**17 860**	-
Formation - forum secrétaires conseil de discipline	-	869
Formation - relations interculturelles	**6 024**	7 086
Formation - forum syndics	**31 570**	22 082
Colloque des dirigeants des ordres	-	93 230
Colloque des syndics	**25 440**	-
Formation - forum des communications	**25 586**	-
	136 678	146 525
CHARGES :		
Formation - forum inspection professionnelle	**17 254**	10 402
Formation - administrateurs	**7 567**	5 313
Formation - membres conseil de discipline	**13 526**	-
Formation - forum secrétaires conseil de discipline	-	434
Formation - relations interculturelles	**4 142**	4 361
Formation - forum syndics	**26 360**	17 577
Colloque des dirigeants des ordres	-	81 534
Colloque des syndics	**18 177**	-
Formation - forum des communications	**24 058**	-
	111 084	119 621
Excédent des produits sur les charges	**25 594**	26 904

11. ACTIVITÉS PARTICULIÈRES ET PLAN STRATÉGIQUE

	2009 $	2008 $
LÉGISLATION, RÉGLEMENTATION ET POLITIQUES		
Lois d'accès à l'information	**18 037**	16 302
Mise à jour du système professionnel	**1 163**	2 578
Immigration	**2 699**	4 535
Mobilité professionnelle	**6 224**	19 548
Projets FAMMO (net)	**10 500**	-
Autres	**1 666**	10 967
	40 289	53 930
COMMUNICATIONS		
Présence médias	**5 461**	815
AUTRES		
Observatoire	**-**	5 798
	45 750	60 543

12. PRIX ET MÉRITE DU CIQ

	2009 $	2008 $
PRODUITS:		
Commandite *La Personnelle, assurances générales*	**17 500**	25 621
CHARGES:		
Certificats - encadrements - impression	**200**	324
Réception annuelle	**10 630**	12 729
Publicité	**3 332**	3 540
Remises Mérite du CIQ	**3 338**	2 979
Fabrication médaille 2ème édition	**-**	6 049
	17 500	25 621
Excédent des charges sur les produits	**-**	-

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR

Les justes valeurs des actifs financiers à court terme et des passifs financiers à court terme correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

RISQUE DE CRÉDIT

L'organisme consent du crédit dans le cours normal de ses activités. Des évaluations de crédit sont effectuées de façon continue et les états financiers tiennent compte des provisions pour pertes.

14. GESTION DU CAPITAL

EN MATIÈRE DE GESTION DU CAPITAL, LES OBJECTIFS DU CONSEIL SONT LES SUIVANTS :

- préserver la capacité du Conseil interprofessionnel du Québec de poursuivre sa mission d'assurer la compétence des membres et répondre aux questions du public;
- permettre au Conseil interprofessionnel du Québec d'assurer le maintien de ses services d'aide aux ordres professionnels membres en leur procurant des occasions d'échange et de concertation et en se faisant porte-parole de ses membres.

Le Conseil interprofessionnel du Québec n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital.

FSC Sources Mixtes

UN PRO c'est un PRO

—

45 ORDRES PROFESSIONNELS.
POUR MIEUX VOUS SERVIR.

—

www.professions-quebec.org

Conseil interprofessionnel du Québec

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC
550, rue Sherbrooke Ouest,
tour Ouest, bureau 890
Montréal (Québec) H3A 1B9

Téléphone **514 288-3574**
Télécopieur **514 288-3580**

Courriel **courrier@professions-quebec.org**

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2009

#ISBN 978-2-920350-26-7

réalisation agecom.com